



Fédération Française d'AéroModélisme

Paris, le 9 janvier 2017

Aux présidents des associations affiliées

Copie (par voie électronique) :

- Présidents d'honneur de la FFAM
- Présidents ligues d'aéromodélisme
- Membres du comité directeur de la FFAM

N/Réf. : 17002 / BD / TB / JH

Pièces jointes :

- Formulaire déclaration d'une liste pour l'élection du comité directeur de la FFAM
- Formulaire de candidature au comité directeur de la FFAM

Madame, Monsieur,

La prochaine assemblée générale de la FFAM se tiendra à Paris Porte de Gentilly à la Maison du sport (CNOSF) le dimanche 19 mars 2017. Cette assemblée générale donnera lieu à l'élection d'un nouveau comité directeur (20 membres) pour un mandat de quatre ans.

La convocation à l'assemblée générale et l'ordre du jour feront l'objet d'un courrier ultérieur. Les différents documents utiles pour l'assemblée générale seront accessibles sur le contenu informatif de l'extranet des dirigeants (rubrique "La FFAM", puis "Assemblées générales", puis "Assemblée générale 2017").

Vous trouverez en annexe au présent courrier un mode d'emploi pour les élections. Tout candidat au poste de président doit remplir un formulaire de déclaration de sa liste (comportant obligatoirement 10 membres) selon le modèle en pièce jointe 1. Tout candidat à un poste au comité directeur que ce soit au titre d'une liste ou à titre individuel devra remplir un formulaire de candidature selon le modèle en pièce jointe 2.

L'élection du comité directeur est une échéance importante dans la vie de notre fédération.

Être membre du comité directeur constitue une formidable opportunité pour mettre ses compétences et son expérience modéliste, son expérience de la vie associative, voire son expérience professionnelle, au service du développement de la fédération et de l'ensemble de la communauté aéromodéliste.

Par ailleurs, le management de notre fédération est basé sur le bénévolat et nécessite de plus en plus de compétences dans des domaines variés. Il y a toujours matière à progresser et possibilité d'être plus professionnel au niveau du fonctionnement avec l'objectif de mieux satisfaire les attentes des clubs et des licenciés. Il est également plus facile d'avancer si les tâches à réaliser sont réparties entre tous les membres du comité directeur plutôt que sur quelques élus seulement.

Dans ce contexte, il importe d'identifier les candidats possibles en termes de motivation et de disponibilité, pour s'impliquer et participer activement aux travaux du comité directeur. Je vous remercie donc par avance d'informer les membres de votre club de ce courrier.

En espérant vous voir à Paris pour cette 51^{ème} assemblée générale de la FFAM, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**Le Président
Bruno DELOR**

FFAM
108, rue Saint-Maur
75011 PARIS

Tél : 01 43 55 82 03
Fax : 01 43 55 79 93

ffam@ffam.asso.fr
www.ffam.asso.fr

Reconnue d'utilité publique

Agréée par le ministère
chargé des sports
et par le ministère
chargé des transports

Membre du Conseil
National des Fédérations
Aéronautiques et Sportives



Affiliée au Comité
National Olympique et
Sportif Français



Mode d'emploi pour les élections

L'élection du nouveau comité directeur sera effectuée sur la base des statuts et du règlement intérieur adoptés en mars 2015 qui fixent un nouveau mode d'élection avec un scrutin mixte.

Première phase de vote : scrutin de liste majoritaire à 2 tours pour le pourvoi de 10 postes

Mention des personnes de la liste proposées comme président (tête de liste), vice-président, secrétaire général et trésorier

Seconde phase de vote : scrutin plurinominal à un tour pour le pourvoi des autres 10 postes

Candidatures individuelles + Membres des listes non élues (sauf manifestation d'une volonté contraire à formuler à l'issue de la première phase de vote)

Nota : pour le scrutin de liste, seule une liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés peut être élue. Si à l'issue du premier tour, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est alors prévu un second tour pour départager les deux listes arrivées en tête du premier tour.

Exigences à respecter au niveau des listes

Seules les listes complètes et comprenant les mentions du président, du vice-président, du secrétaire général et du trésorier pourront participer à l'élection.

Nul ne peut être candidat sur plusieurs listes sous peine d'irrecevabilité des listes concernées.

Contraintes à respecter pour la composition du comité directeur

Le comité directeur devra comprendre au moins un médecin inscrit à l'ordre des médecins, ainsi qu'un jeune de moins de 26 ans (identifié comme aéromodéliste de haut niveau au 1^{er} janvier 2017). A défaut, les postes resteront vacants.

Par ailleurs, le comité directeur devra comprendre au moins 25 % de femmes ce qui représente 5 postes. A défaut d'atteindre ce nombre, les postes non pourvus resteront vacants.

Le comité directeur ne peut pas comprendre plus de deux membres licenciés au titre d'une même association affiliée. Une liste ne pourra donc pas comprendre plus de deux membres licenciés au titre d'une même association affiliée.

Qui peut être candidat ?

Au 1^{er} janvier 2017, le candidat devra, d'une part, avoir plus de 18 ans et moins de 72 ans et, d'autre part, être titulaire d'une licence fédérale en cours de validité et licencié depuis plus d'un an au titre d'une association affiliée.

Par ailleurs, un candidat doit avoir, de par sa disponibilité et ses connaissances de l'activité aéromodéliste, de l'aéronautique et du mouvement associatif, toutes chances d'être utiles au bon fonctionnement du comité directeur.

Enfin, il ne peut pas avoir été condamné à une peine qui fait obstacle à une inscription sur les listes électorales.

Comment être candidat ?

Soit en étant membre d'une liste de 10 personnes dûment déposée, soit en déposant une candidature individuelle.

Toute candidature doit être adressée à la FFAM au plus tard 45 jours calendaires (soit le **2 février 2017**) avant la date de l'assemblée générale :

- par mail à ffam@ffam.asso.fr (envoi d'un scan du formulaire daté et signé) ; un accusé de réception attestant la bonne réception de la candidature sera transmis par la FFAM,
- par lettre recommandée avec accusé de réception.

Toute candidature qui n'aura pas été reçue au secrétariat de la fédération 30 jours calendaires (soit le **17 février 2017**) avant l'assemblée générale et qui ne lui aura pas été signalé comme transmise ne pourra pas être retenue.

La candidature devra être effectuée avec les bulletins de candidatures fournis en pièces et qui seront téléchargeables sur le contenu informatif de l'extranet des dirigeants et de l'espace des licenciés (rubrique "La FFAM", puis "Assemblées générales", puis "Assemblée générale 2017").

Pour plus de détails

Si vous voulez connaître tous les détails des modalités de fonctionnement et de vote du comité directeur de la FFAM, vous pouvez télécharger les statuts et le règlement intérieur de la FFAM en vigueur adoptés par l'assemblée générale 2015 de la FFAM, sur le contenu informatif à la rubrique "La FFAM", puis "Statuts et règlements" :

- ⇒ Statuts de la FFAM (article 10 – Assemblée générale et article 12 – Election du comité directeur),
- ⇒ Règlement intérieur de la FFAM (§ 7.3. – droits et obligations des membres du comité directeur de l'article 7 puis article 8 – modalités d'élection du comité directeur et § 8.1. – candidatures).

Après validation de la recevabilité des candidatures par la commission de surveillance des opérations électorales, les listes candidates détaillées avec les formulaires de candidature et les candidatures individuelles seront mises en ligne au moins quinze jours avant l'assemblée générale sur le contenu informatif de l'extranet des dirigeants et de l'espace des licenciés (rubrique "La FFAM", puis "Assemblées générales", puis "Assemblée générale 2017").